

14 septembre 2015

Révision du décret inscription : oui, mais pas n'importe comment !

La FAPEO demande la révision du décret inscription depuis plusieurs années. Nous sommes donc rassurés d'apprendre que la Ministre envisage celle-ci et étonnés d'en apprendre le contenu par voie de presse.

Révision des critères géographiques

La FAPEO est satisfaite de la suppression du critère domicile /école primaire mais se pose la question de l'opportunité de se baser uniquement sur le critère domicile/école secondaire. Dans certaines zones, cet unique critère géographique pourrait être contraire à l'objectif de mixité sociale. Il faut donc, comme le demande la FAPEO, repenser en parallèle l'indice socio-économique (ISE). Notre fédération continue de demander une individualisation de ce critère et l'instauration par bassin d'un double quota (ISE faible/fort).

Une simulation annoncée

Nous saluons l'annonce d'une simulation sur base des nouveaux critères, les données existent et l'outil informatique le permet. Nous espérons que celle-ci sera transparente et qu'il sera permis aux acteurs de l'enseignement (la CIRI, la COPI voire un groupe de travail au sein du Pacte) d'en analyser l'impact et de vérifier que le nouveau système répond aux objectifs de mixité sociale.

Des partenariats pédagogiques : retour à l'adossement ?

Avec la fin de l'adossement dans le système des inscriptions, il n'y a désormais plus de priorité pour les élèves issus d'une école primaire adossée à une école secondaire. Pour « remplacer » cette mesure, la Ministre prévoit de renforcer le critère du partenariat pédagogique. Pour la FAPEO, ce principe sanctionnera les élèves issus d'écoles sans partenariat - c'est-à-dire principalement les écoles communales qui n'ont pas d'écoles secondaires et globalement le réseau officiel - renforcera une logique de réseau, et risque de développer des stratégies pour le choix de l'école primaire.

En bref, le renforcement des partenariats pédagogiques est une mesure qui va à l'encontre de nos priorités. Par contre, nous sommes favorables à l'augmentation de l'indice attribué au choix des parents, ce qui répond au critère pédagogique.

Contacts presse : Joëlle Lacroix 0474/640.911- Luc Pirson : 0494/573.042